



**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**
Séance du 02 décembre 2024

Délibération n° 11-2024
Rapporteur : Madame Marie-Lyne VAGNER

Votants pour : 10
Votants contre : 0
Abstentions : 0

L'an deux-mille-vingt-trois, le deux décembre, à dix-huit heures, les membres du conseil d'administration se sont réunis à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Marie-Lyne VAGNER, Présidente.

Présents : Marie-Lyne VAGNER, Sara FERAUD, Frédérique PARIS, Sabrina BECHET, Pascal DIDTSCH, Sylvie GUERRAND, Thérèse FICHET-GIRARD, Elisabeth ERARD, Nora MAGNAN, Brigitte MARY.

Excusés : Jérôme VARANGLE, Camille DAEL, Sébastien LERAT, Colette GENET, Guillaume WIENER, Guillaume BOULAYE, Gérard DUBUCHE.

Date de la convocation : 27 novembre 2024

Objet :

CCAS

**COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES DU 1^{ER} JANVIER AU
02 DECEMBRE 2024**

Exposé des motifs :

Aux termes du Décret n°95-562 du 06 mai 1995, le Conseil d'Administration peut déléguer à sa Présidente une partie de ses attributions.

Il est demandé au Conseil d'administration de prendre acte des décisions prises entre le 1^{er} janvier et 02 décembre 2024.

Délibération :

Vu le décret n°95-562 du 6 mai 1955.

Vu la délibération du conseil d'administration n°21-2021 en date 19 octobre 2021 relative aux délégations de compétences,

Compte rendu :

DECISION N°1-2024 portant validation de la proposition financière de Madame HENRY, psychologue pour deux séances de supervision les 26 juillet 2023 et 13 décembre 2023.

DECISION N°2-2024 portant validation de la convention de prestations relative à des temps de supervision avec un psychologue.

DECISION N°3-2024 portant validation du paiement direct des prestations d'assurances pour le compte du CCAS.

DECISION N°4-2024 portant validation de l'offre du restaurant « La Pommeraie » pour le repas des cheveux blancs 2024

DECISION N°5-2024 portant validation de l'offre du Cabinet SOETE Conseil pour l'évaluation de la Résidence Lyliane Carpentier.

DECISION N°6-2024 portant validation de l'offre de « La Ferme de la Houssaye » pour les colis de Noël 2024.

Le Conseil d'Administration prend acte du compte rendu de ces décisions.

Pour copie certifiée conforme

La Présidente du CCAS
Marie-Lyne VAGNER

Marie-Lyne VAGNER

